

**Zeitschrift:** Revue suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 128 (2007)  
**Heft:** 8

**Rubrik:** Conseils aux débutants

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## AOÛT 2007

Chère apicultrice, cher apiculteur,

En août, la colonie se sépare des derniers mâles devenus inutiles; cela signifie que la colonie ne va plus envisager un changement de reine. Suivons donc son instinct et ne tentons plus une telle opération. C'est la fin de l'opulence et la colonie, comme de nombreux cantons romands, se met sur le mode «épargne».

Vos actions au rucher en août vont être déterminantes pour le bon démarrage de vos colonies dans les premiers mois de 2008. Si vous n'avez pas récolté en juillet – malgré mes recommandations – c'est le dernier moment d'agir.

La première quinzaine d'août doit être consacrée à un premier nourrissage. Il a deux buts: d'abord stimuler la ponte de la reine qui peut être ralentie pendant les traitements contre varroa et ensuite assurer à la colonie des provisions suffisantes, sachant que pendant le traitement, la colonie consomme plus qu'en temps normal. Lors de la visite, vous retirerez les cadres trop vieux et noircis en vous souvenant de l'article 5e du règlement sur le contrôle du miel qui exige un renouvellement des cadres de corps sur un cycle de quatre ans. Vous évaluerez également la quantité de provisions stockées. Dans une ruche Dadant, après enlèvement de deux cadres remplacés par des partitions, il reste 10 cadres qui, potentiellement, pourraient contenir chacun 4 kilos de nourriture environ, soit 40 kg s'il n'y avait que des provisions. Mais les abeilles n'en demandent pas autant. Sous nos latitudes et suivant l'altitude, on estime qu'il faut 4 à 5 cadres de nourriture ou 16 à 20 kg. Ne lésinez pas sur la quantité, vos abeilles seront reconnaissantes au printemps de ne pas mourir de faim. Mais n'exagérez pas non plus car vous pourriez provoquer un blocage de ponte par manque d'espace. Et cela à un moment crucial qui est celui de la naissance des abeilles qui assureront du «service» tout l'hiver.

Votre colonie est désormais prête pour affronter le traitement contre le varroa. Personnellement, j'utilise le traitement alternatif à l'acide formique. Il est efficace. Il a fait ses preuves. Et il n'y a pas de danger d'accoutumance, ni de résidus indésirables dans le miel ou la cire, foi de Liebefeld. Mais c'est vrai, c'est un traitement qui demande de la part de l'apiculteur des précau-



Photo: ROSE AUBRY

tions dans le maniement du produit. Suivez très scrupuleusement les indications; portez un masque et surtout des gants conçus pour résister à l'acide. Ici comme pour toutes les interventions au rucher, il convient d'être méthodique, patient et d'agir avec calme et sérénité. Le premier traitement est effectué en août pendant 7 jours via un diffuseur d'acide formique dont les ouvertures auront été réglées selon le tableau figurant dans le mode d'emploi du diffuseur. Ce dernier sera posé sur les cadres, le matin, lorsque les températures sont encore fraîches. Outre l'acide formique, d'autres moyens sont à disposition. Cependant veillez à n'utiliser que ceux admis en Suisse et recommandés par notre centre de recherche. Faites donc un tour sur le site du Liebefeld: [www.alp.admin.ch](http://www.alp.admin.ch)

Photo: ROSE AUBRY



Ce premier traitement à l'acide formique terminé, poursuivez immédiatement le nourrissage. L'absorption du sirop par les abeilles est un travail considérable et épuisant. Surtout à la vitesse à laquelle elles procèdent à sa transformation. Il est donc extrêmement important que cette tâche soit dévolue à des abeilles qui vont bientôt mourir plutôt qu'à des abeilles d'hiver. Cela revient à dire que plus

tôt ce processus sera terminé, mieux vos colonies seront fortes et vigoureuses pour passer l'hiver. Dans tous les cas, à fin août, tout devrait être terminé. Et vous facilitez ainsi le travail des abeilles car en août, l'évaporation de l'humidité contenue dans le sirop est encore facilitée par des températures élevées. Entre tous ces avantages et quelques kilos de miel gagnés, vous ne devriez pas hésiter.

Pêle-mêle, encore quelques conseils. Rétrécissez les entrées, en hauteur comme en largeur. Enlevez les rayons non bâtis ou fraîchement construits; on a constaté que les abeilles n'aiment pas hiverner sur des cadres où il n'y a pas encore eu de couvain et ces cadres agissent dès lors comme une partition. Traitez vos cadres de hausse avec du B401 ou du Mellonex pour éviter les dégâts de la fausse-teigne. Enfin, par votre ordre et votre comportement, évitez de déclencher un pillage en vous souvenant que dans 99% des cas, c'est la négligence de l'apiculteur qui le provoque! A bon entendeur, salut.

Chère apicultrice, cher apiculteur: bien du plaisir.

**Philippe Treyvaud**



Photo: ROSE AUBRY

Une remarque, une suggestion: écrivez à [phtreyvaud@hotmail.com](mailto:phtreyvaud@hotmail.com)

Merci d'indiquer nom, prénom et domicile.